

DEVENIR DOCTEUR JUNIOR



Inscription OBLIGATOIRE au Tableau spécial des Docteurs Juniors :
Dans les **3 mois** suivants votre nomination au CHU de rattachement.

Attention : ne vaut pas inscription définitive au Tableau de l'Ordre des Médecins

3 étapes obligatoires :

1. Dépôt du dossier en ligne

Exclusivement

Site du CNOM
([espace médecin](#))

2. Entretien confraternel
(avec un conseiller ordinal)

Si dossier complet

En présentiel au
CDOM 35

3. Validation de votre inscription
en séance plénière

Une séance /mois
(présence non requise)



Conditions requises obligatoires* :

- Diplôme « DASM » définitif (=diplôme approfondi en sciences médicales)
- Inscription Faculté (pour l'année en cours)
- Validation thèse (attestation de réussite à l'appui, sauf cas particulier)
- Nomination du CHU RENNES

* Retrouvez la liste complète sur le site du CDOM 35 :

<https://conseil35.ordre.medecin.fr>



Vous ne serez autorisé.e à effectuer des gardes seniorisées qu'une fois votre inscription validée lors de l'une de nos **séances plénières.**

Cas particuliers :

- **DJ (spécialités) : si DES sur 2 ans :** pensez au renouvellement de votre inscription sur le Tableau spécial (obligatoire)
- **DJ (médecine générale) : validation de votre thèse :** dérogation possible si entrée en phase de consolidation lors des rentrées universitaires de 2026, 2027 et 2028

ET APRES ?

A l'issue de votre phase de consolidation, votre inscription au Tableau définitif de l'ordre des médecins est obligatoire.

Veuillez contacter votre futur Conseil Départemental 1 mois avant la fin de votre DES.

Plus d'informations : [Inscription en ligne - site du CNOM](#)

Contacter le CDOM 35 :

- Mme Marie CROSNIER : crosnier.marie@ordre.medecin.fr (DJ toutes spécialités)
- Mme Marion HALLUIN : halluin.marion@ordre.medecin.fr (DJ médecine générale)